

MARCHE N°

**COMMUNE D'AIFRES - RENOUELEMENT ET MISE EN SEPARATIF DES RESEAUX  
D'ASSAINISSEMENT**

Avenant n° 1

Annexe 1 : décomposition des surcoûts

**Liés à l'épisode Covid 19**

Les surcoûts liés à l'épisode Covid, pris en compte dans l'avenant n° 1 concernent la mise en œuvre des mesures sanitaires collectives incombant au Maître d'ouvrage sur le chantier :

- Augmentation du nombre de bases de vie
- Adaptations / accès bases de vie
- Décontamination / nettoyage des bases de vie
- Augmentation du nombre de points d'eau
- Outillage supplémentaire

La durée de chantier restante est de 8 semaines (40 jours).

Le coût de mise en œuvre des mesures sanitaires est de 5 400 € HT.

**Liés aux difficultés de terrassements**

Les surcoûts liés aux difficultés de terrassement pris en compte dans l'avenant n° 1 concernent la mise en œuvre de moyens de terrassements pour l'extraction de roche indurée :

	Prévu au marché
Hauteur moyenne de roche indurée en fond de fouille estimé sur le secteur concerné	0,5 m
Hauteur moyenne de roche indurée en fond de fouille constatée le secteur concerné	1,56 m
Volume de rocher estimé au marché	1 130 m <sup>3</sup>
Volume de rocher réel constaté	3 525 m <sup>3</sup>
Ecart entre volume estimé et volume réel	2 395
Prix 2.3 correspondant au terrassement des roches indurées du marché initial	10 € / m <sup>3</sup>
Surcoût relatif aux difficultés de terrassement	23 950 € HT

**Récapitulatif**

	Montant € HT
Surcoût mesures Covid 19	5 400
Surcoût terrassements	23 950
<b>Montant de l'avenant</b>	<b>29 350</b>